
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :
29/09/2022

Date d'affichage :
10/10/2022

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme GROSCLAUDE Sarah – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Excusé : GUYOD Quentin ayant donné procuration à Guy MICLO.

Absente : FIMBEL Florence

Monsieur Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sécurité routière ont été actés lors de réunions et d'échanges précédents ; il convient en effet

Objet de la délibération

N° 85

**VOIRIE & SÉCURITÉ
ROUTIÈRE : TRAVAUX
DE SIGNALISATION
VERTICALE ET
HORIZONTALE**

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

❶ de mettre la rue Traversière en sens unique et de créer une zone 30 sur toute la longueur de cette voie ;

❷ d'assurer rue des Ecoles la sécurité devant le Mairie en interdisant le stationnement côté impaire entre le n° 3 et le n° 5A et entre le n° 5 et le n° 7.

Le coût de ces travaux :

↳ achat d'un miroir 600/400 = 346,02 € HT soit 415,22 € TTC

↳ achat de panneaux : stop, limitation de vitesse 30, stationnement interdit et panneau virage = 532,26 € HT soit 638,71 € TTC

↳ travaux de peinture routière NF2 zébrage blanc, traçage de bande Stop, travaux T1 marquage routier = 900 € HT soit 1.080 € TTC.

↳ achat panneau virage rue des écoles = 64,11 € HT soit 76 ;93 € TTC.

Total HT 1.842,39 €

Total TTC 2.210,86 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1) Décide de réaliser ces travaux de sécurité routière ;
- 2) Sollicite une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental ;

3) Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	1.842,39 €	❶ Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (50 % du montant HT)	921,20 €
		❷ Autofinancement	921,19 €
Total	1.842,39 €		1.842,39 €

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 11/10/2022

Le Maire,
Guy MICLO



Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

